

Compte-rendu du Conseil Municipal

Du 14 novembre 2013

Convention d'objectifs et de financements avec la CAF pour le RAM.

Dans sa séance du 6/06/2013, la Commission de validation de projets a validé le projet du RAM intercommunal Guilers-Bohars (2013-2017). La convention d'objectifs et de financements entre la CAF et les communes de Guilers et de Bohars doit être renouvelée. Cette convention doit être validée par les Conseils Municipaux des deux communes. La signature de la nouvelle convention conditionne le versement de la prestation de service RAM. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les termes de la convention présentée et a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention.*

Convention relative au financement de l'action de formation « sensibilisation au développement du jeune enfant et aux conditions favorisant son accueil ».

Dans le cadre du soutien aux structures d'accueil de loisirs maternelles, la CAF a décidé de proposer une formation « Petite Enfance ». La CAF finance à hauteur de 80% la formation dispensée par l'Institut pour le Travail Educatif et Social (ITES). Plusieurs communes y participent, deux agents de la commune de Guilers sont positionnés. Le portage financier doit donner lieu à une convention financière entre les participants : en effet la Ville du Relecq-Kerhuon s'engage à être le porteur financier et se charge de récupérer la quote-part des différents participants. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur Le Maire à signer la convention.*

Conventions entre la commune et diverses associations sportives.

Dans le cadre de la mise à disposition de locaux communaux aux associations, il convient de poser le cadre de ces occupations par le biais d'une convention. Les mises à disposition aux associations sportives font l'objet de valorisations en nature annuelles (contreparties financières indirectes liées à la prise en charge des fluides, l'intervention des services techniques, etc) il convient de les présenter au Conseil Municipal. Les associations concernées sont les suivantes : Gym Form Loisirs ; Amicale Laïque (section cyclotouristes) ; Amicale Laïque (section tennis de table). *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur Le Maire à signer les conventions de mise à disposition de locaux.*

Mise en réseau des Médiathèques, ville de Brest – communes de Bmo.

Dans le contexte du renforcement du maillage du territoire communautaire en équipement de lecture publique et en raison de l'évolution des usages culturels, un groupe de travail, constitué d'élus et de professionnels des bibliothèques a été constitué pour étudier la faisabilité d'une mise en réseau des médiathèques de Brest métropole océane. Ce projet consiste à mutualiser les applications informatiques nécessaires au fonctionnement des médiathèques avec pour objectifs : la mutualisation des coûts, une coopération renforcée entre les médiathèques du territoire et un développement de l'offre de service aux usagers. *Après s'être fait exposer les objectifs et les modalités de mise en œuvre, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions et le règlement afférents à ce projet de mutualisation.*

Enquête publique GAEC de Tourous.

Une enquête publique d'un mois a été ouverte, du 14 octobre au 14 novembre 2013, à la demande du GAEC DE TOUROUS, en vue d'obtenir l'autorisation de procéder à l'extension et à la restructuration de son élevage porcin et bovin sur les sites de Tourous et de Quillimérien à Saint-Renan, de Ker Ar Créac'h à Plouarzel et de Kerlaret à Milizac. *Le Conseil municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable sur le projet du GAEC DE TOUROUS.*

Information au Conseil Municipal : avenant au contrat de maîtrise d'œuvre attribué à Collectif d'Architectes pour la restructuration de la salle de Tennis de Table et de Danse.

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2011 l'assemblée délibérante a été informée que le Cabinet COLLECTIF ARCHITECTES de BREST avait été retenu pour diriger l'opération « restructuration de la salle de tennis de table et de la salle de danse » du complexe sportif Louis Ballard. Le contrat de maîtrise d'œuvre conclu pour un montant initial est réévalué suivant le montant définitif des travaux. *Le Conseil Municipal a été informé que par courrier du 18 septembre 2013, Collectif architectes a sollicité un ajustement de ses honoraires en rapport avec le nouveau montant des travaux. Le Maire a, par arrêté, formalisé cet avenant conformément au code des marchés publics et à la délégation générale du Conseil Municipal au Maire du 11 septembre 2008.*

Tarifification programmation culturelle 2014.

Dans le cadre de la programmation culturelle 2014, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé les tarifs qui lui ont été présentés.

Subventions aux associations sportives pour frais de déplacement hors Finistère.

Les clubs sportifs guilériens peuvent obtenir le remboursement de leurs frais de déplacement hors Finistère sur présentation des justificatifs. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accordé les remboursements proposés aux associations ayant présenté leur demande à savoir : 692,19 € pour la Flèche Gymnique, 2.549,42 € pour le club d'athlétisme guilérien, 151,85€ pour le sporting handball de Guilers et 359.04€ pour l'Amicale Laïque section Tennis de Table. Soit un total de 3.752,50 €.

Foyer de vie Pen Ar C'hoat Don Bosco – participation de la commune.

Par délibération du 19 février 2013, le Conseil Municipal a voté le principe d'une participation financière de 100 000 € à l'association Don Bosco afin de financer l'achat de matériel pour le futur Foyer de Vie. Pour des raisons comptables et compte tenu de l'affectation des fonds à l'achat d'équipements, il est nécessaire de revoir les modalités d'attribution de la participation votée par le Conseil Municipal et de l'imputer à la section d'investissement. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les nouvelles modalités de participation de la commune à l'équipement en matériel de l'association Don Bosco, a approuvé les termes de l'avenant modifiant la convention liant la commune à l'association Don Bosco afin de tenir compte des nouvelles modalités et a autorisé le Maire ou son représentant à signer cet avenant.

Décision modificative n°2 au budget 2013.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a donné son accord sur les décisions modificatives proposées au budget de l'exercice 2013.

Autorisation de programme pour l'achat d'équipement pour le foyer de vie Pen Ar C'hoat – Don Bosco.

Le Conseil Municipal, après s'être fait exposer les nouvelles modalités d'attribution de la participation communale en faveur de l'association Don Bosco pour l'achat d'équipement du futur Foyer de vie Pen Ar C'hoat, à l'unanimité, a approuvé l'ouverture de l'autorisation de programme qui lui a été présentée et a approuvé le calendrier de répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants.

Modification du tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé la création, au 1^{er} décembre 2013, d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à temps non complet (32/35ème) suite à la réussite d'un agent à l'examen professionnel lui permettant un avancement de grade.

Aide aux populations sinistrées des Philippines.

Après le passage du typhon Haiyan vendredi 9 et samedi 10 novembre aux Philippines, les dégâts sont considérables. La ville de Guilers souhaitant exprimer sa solidarité, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'accorder une aide d'urgence aux populations sinistrées des Philippines d'un montant de 1 000 € qui sera versée au FACECO.

Vœu de soutien à la filière agroalimentaire et contre l'écotaxe.

La Bretagne connaît depuis plusieurs mois une crise économique sans précédent, qui concerne ses principaux secteurs : agriculture, agroalimentaire, industries automobiles et télécommunications.

Considérant qu'il y a une urgence caractérisée par la récente dégradation économique et sociale dans le Finistère et en Bretagne. Considérant que la Bretagne est une région périphérique où les distances comptent plus qu'ailleurs. Considérant par cela même que le coût des déplacements en Bretagne est supérieur pour les entreprises en raison de l'éloignement des marchés de consommation et des centres de décisions. Considérant que depuis le rattachement de la Bretagne à la France, les routes ont toujours été gratuites, gratuité reconduite par le Général de Gaulle lors de la mise en place du Plan Routier Breton. Considérant l'importance de l'agriculture, de l'agro-Alimentaire, primordiale pour notre région. Le conseil Municipal, par 22 voix pour et 7 abstentions, a apporté son soutien à la demande d'annulation pure et simple de l'écotaxe pour la Bretagne et non un report de celle-ci et a donné son accord pour demander au pouvoir politique d'influer, et de prendre des dispositions pour atténuer les charges, les contraintes administratives devenues trop pesantes sur les entreprises, afin que celles-ci puissent continuer à se développer et à investir. Enfin, le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 7 abstentions a donné son accord pour demander un vrai plan d'avenir pour l'agriculture et l'agro-Alimentaire, en apportant des moyens pour aider cette économie à se restructurer afin affronter les défis de ce 21ème Siècle.